

RECRUTE

UN INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (H/F)

Type de recrutement :	Fonctionnaire ou contractuel de droit public
Cadre(s) d'emplois :	Rédacteur (B), Technicien (B), Adjoint administratif (C)
Temps de travail :	Temps complet
Date limite de candidature :	30/01/2022
Date prévue de recrutement :	26/04/2022

CONTEXTE

Le service application du droit des sols (5 agents), instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes membres.

L'augmentation durable du nombre de dossiers à instruire et la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction nécessitent le renfort d'un instructeur ADS.

MISSIONS

Sous l'encadrement du responsable du service, vous réalisez les missions suivantes :

- 1) Instruire les demandes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme opérationnel) :
 - Instruire sur le plan technique (raccordement réseaux, implantation, accès, PLU, PPRI, etc.).
 - Garantir la sécurité juridique des procédures et des arrêtés à rédiger.
 - Gestion administrative de l'instruction, du dépôt du dossier à l'envoi de la proposition d'arrêté au Maire.
- 2) Gérer les relations avec les différents services et partenaires extérieurs :
 - Conseiller les élus et les professionnels (architectes, géomètres, etc.).
 - Engager les consultations de services internes et externes, effectuer leur analyse et en effectuer l'analyse sur les plans techniques et juridiques.
- 3) Informer / conseiller, en réponse aux demandes d'usagers et porteurs de projets (faisabilité d'opérations, démarches à effectuer, cadre réglementaire, etc.).
- 4) En fonction de votre profil, possible mission de veille juridique, suivi du précontentieux, élaboration de guide ADS, participation à l'élaboration des procédures suite au passage à la dématérialisation.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Lieu d'exercice : Juigné-sur-Loire (15 minutes d'Angers)
- Temps de travail : 35h ou 37h30 + 15 jours RTT
- Poste éligible au télétravail.
- Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + adhésion CNAS

PROFIL ET QUALIFICATIONS

- Formation et/ou expérience significative en urbanisme règlementaire (droit de l'urbanisme), en aménagement du territoire ou en tant que collaborateur d'architecte.
- Sensible à l'architecture et à la construction.
- Connaissances appréciées : lecture de plan, représentation spatiale, SIG.

Savoir-faire

- Analyse juridique et technique d'un dossier : disposer de notions de bases sur la réglementation des constructions, son cadre règlementaire et ses procédures.
- Rigueur et capacité d'organisation (délais et priorités).
- Qualités rédactionnelles et esprit de synthèse.
- Maîtrise des outils bureautiques. La connaissance du logiciel Cart@ds serait un plus.

Savoir-être

- Capacité à travailler en autonomie et esprit d'initiative.
- Pédagogie et diplomatie dans les relations.
- Sens du travail en équipe.

CANDIDATURE

La candidature comprend obligatoirement :

- CV + lettre de motivation (à l'attention de Monsieur le Président)

A adresser à l'attention de Monsieur Le Président :

- Soit par mail : rh-recrutement@loirelayonaubance.fr (en format PDF)
- Soit par courrier : Communauté de communes Loire Layon Aubance, 1 Rue Adrien Meslier – CS 80083 – 49170 ST GEORGES SUR LOIRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements sur le poste :

Mme DUBOIS, responsable du service ADS – 02.41.44.78.12 – manon.dubois@loirelayonaubance.fr

Renseignements administratifs :

Mme GUILON, service RH-recrutement – 02.41.54.59.93 – rh-recrutement@loirelayonaubance.fr

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.